

Modalités d'inscription

Conférence et foire commerciale de 2019 de l'Association nucléaire canadienne (ANC 2019)

Droits d'inscription

Catégorie	Tarif Préférentiel (inscrit et payé avant le 7 décembre 2018, 17 h)	Tarif Régulier (inscrit et payé avant le 1 ^{er} février 2019, 17 h)	Tarif Tardif (inscrit et payé après le 1 ^{er} février 2019, 17 h)
Membre de l'ANC	825 \$	990 \$	1150 \$
Non-membre de l'ANC	1100 \$	1265 \$	1435 \$
Représentant d'un pouvoir public, Universitaire	825 \$	990 \$	1115 \$
Membre de l'ANC jeunes professionnels	450 \$	525 \$	600 \$
Retraité, Étudiant	270 \$	330 \$	430 \$
Réception inaugurale seulement	225 \$		275 \$
Réception inaugurale seulement (Gouvernement)	199 \$		
Ateliers pré-conférence	125 \$		

L'inscription complet à la conférence permet aux délégués de bénéficier des avantages suivants :

- Accès à toutes les plénières et autres séances, sauf les ateliers (frais en sus)
- Accès à la Foire commerciale
- Accès au Forum des Fournisseurs de Bruce Power
- Tout le matériel destiné aux participants
- Accès à la réception inaugurale et à celle de la Foire commerciale
- Repas et collations de la conférence

L'inscription au Forum des Fournisseurs de Bruce Power uniquement permet au délégués de bénéficier des avantages suivants :

- Accès au Forum des Fournisseurs de Bruce Power (le mercredi 27 février 2019 de 14 h à 16 h)
- Accès à la Foire commerciale le mercredi 27 février 2019 seulement
- Accès à la réception inaugurale le mercredi 27 février 2019

Tous les droits d'inscription sont assujettis à la TVH de 13 %.

Les droits d'inscription à la Conférence ne comprennent pas l'hébergement, les repas non liés au programme, les frais de déplacement ni les autres dépenses pouvant être engagées par les délégués.

Les personnes préposées aux stands d'exposition doivent s'inscrire comme participants à la Conférence et verser les droits qui s'appliquent. Un nombre déterminé d'inscriptions gratuites est compris dans les avantages offerts aux commanditaires et aux exposants, qui peuvent s'en servir pour les personnes préposées aux stands ou leurs autres représentants. Aucune inscription en sus du nombre prévu en vertu de l'entente conclue ne sera offerte gratuitement pour les personnes préposées aux stands d'exposition.

Jeunes professionnels

Des inscriptions à tarif réduit pour les jeunes professionnels sont disponibles. Pour être admissible à ce tarif, les personnes inscrites doivent être âgées de moins de 35 ans et âgées de plus de 19 ans le 27 février 2019 et doivent fournir une preuve d'âge. Veuillez télécharger une copie de votre passeport, de votre permis de conduire ou de la lettre du service des ressources humaines de votre organisation attestant de votre âge.

Ateliers précédant la Conférence

Les ateliers précédant la Conférence sont réservés aux employés des entreprises et des organisations membres de l'ANC et aux représentants des pouvoirs publics qui sont inscrits à ANC 2019. L'inscription à ces ateliers ne sera donc pas offerte pour les autres catégories d'inscription.

Admission à la réception inaugurale pour l'invité ou l'invitée d'un participant inscrit à la Conférence

Les délégués inscrits pour la durée du congrès peuvent y acheter un billet supplémentaire pour un/une invité(e) pour la réception inaugurale pour 125 \$. La politique d'annulation s'applique.

Modalités de paiement

Pour que les délégués puissent bénéficier d'un *tarif préférentiel*, l'ANC doit recevoir leur inscription et leur paiement au plus tard le 7 décembre 2018, 17 h (HNE).

Le *tarif ordinaire* s'appliquera pour les inscriptions reçues avant le 1^{er} février 2019, 17 h (HNE) si le paiement a été effectué entre le 7 décembre 2018, 17 h 01 (HNE) et le 1^{er} février 2019, 17 h (HNE).

Les droits d'inscription tardive s'appliqueront pour tous les paiements reçus après le 1^{er} février 2019, 17 h (HNE).

Paiement des droits d'inscription

Tous les droits d'inscription peuvent être payés par carte de crédit (Visa, MasterCard ou American Express) ou par chèque (à l'ordre de l'Association nucléaire canadienne). L'inscription ne sera pas traitée ni confirmée avant que le paiement intégral ait été reçu. Les chèques postdatés ne sont pas acceptés. Tous les frais bancaires doivent être pris en charge par l'expéditeur et non par le secrétariat de la Conférence.

Annulation

Le montant de l'inscription sera remboursé, moins des frais d'administration de 25 %, pour les demandes d'annulation reçues au plus tard le 25 janvier 2019 à 17 h (HNE). Les demandes d'annulation doivent être reçues par écrit par l'ANC au plus tard le 25 janvier 2019 à 17 h (HNE) par courriel (cliffordj@cna.ca) ou par télécopieur (613-237-0989). L'ANC n'accordera aucun remboursement pour les demandes d'annulation reçues après cette date ou pour les personnes inscrites qui ne se seront pas présentées. Un membre de la même organisation peut être désigné au plus tard le 15 février 2019 à 17 h (HNE) pour remplacer une personne inscrite qui s'est désistée, mais il faut alors en faire part à l'ANC par écrit par l'un des moyens susmentionnés. L'ANC devra recevoir les coordonnées complètes du nouveau délégué ainsi que le nom de la personne qu'il remplace.

Changements au programme de la Conférence

L'ANC se réserve le droit d'apporter sans préavis des changements touchant le contenu, les conférenciers, l'heure et la date ou le lieu de la Conférence par rapport à l'information annoncée dans le programme.

Accusé de réception

Le secrétariat de la Conférence enverra un courriel confirmant la réception et le traitement de l'inscription à la Conférence et du paiement intégral. Dans les cas des inscriptions en ligne payées par carte de crédit, la confirmation sera envoyée immédiatement.

Politique de protection des renseignements personnels

L'ANC a contracté Golden Planners Inc. (GPI) pour agir comme l'organisateur de la conférence professionnelle pour l'ANC 2019.

Pour être en mesure d'organiser la Conférence, l'ANC et GPI recueillent au moyen du formulaire d'inscription des renseignements personnels sur les participants, notamment leurs coordonnées. Afin d'atteindre les objectifs de la Conférence, elle doit notamment communiquer avec les participants, cerner leurs besoins et traiter les paiements relatifs aux activités ou aux produits et services connexes.

En remplissant le formulaire d'inscription à la Conférence et en le présentant à l'ANC et/ou GPI, le participant l'autorise à recueillir les renseignements personnels se rapportant à son inscription nécessaires pour communiquer avec lui, traiter son inscription et prendre les dispositions voulues avec les fournisseurs de services en vue de sa participation à ANC 2019 (notamment communiquer les renseignements personnels nécessaires pour son inscription ou tout aspect de sa participation).

Il est possible que l'ANC et GPI dressent une liste des participants précisant leurs coordonnées et qu'elle la distribue à l'ensemble des participants, des commanditaires et des exposants. À moins qu'un participant ne refuse, elle pourrait utiliser à ces fins les coordonnées indiquées sur le formulaire d'inscription, à savoir son nom, son titre, le nom de l'entreprise ou de l'organisation et du service dont il fait partie, son adresse, son numéro de téléphone, son numéro de télécopieur et son adresse de courriel. Si le participant ne consent pas à la communication de ces renseignements, l'ANC et GPI s'en serviront uniquement pour le contacter. En pareil cas, elle ne divulguera ses coordonnées à personne d'autre, sauf pour traiter l'inscription comme il est expliqué ci-dessus. Si le participant ne remplit pas la section concernant la collecte, l'utilisation et la communication de l'information, le fait qu'il présente le formulaire d'inscription à la Conférence signifie qu'il consent à ce que ses coordonnées soient utilisées aux fins susmentionnées.

Conformément aux nouvelles lois anti-pourriel du Canada, l'ANC nécessitera un consentement exprimé à vous contacter pour des raisons commerciales à l'extérieur de votre participation à ANC 2019. L'acceptation de ces termes et conditions sont obligatoires pour l'inscription à ANC 2019, et donc n'indiquent pas votre consentement explicite pour les communications futures. Ce consentement sera collecté séparément lors de toutes les inscriptions d'événements futures de l'ANC. Sauf comme indiqué précédemment, vos informations ne seront pas fournies à des tiers.

L'ANC conservera les renseignements personnels qui lui auront été communiqués uniquement afin de contacter directement la personne visée pour les besoins de ses activités et de ses services. Sauf dans les cas susmentionnés, ces renseignements ne seront communiqués à aucun tiers.

GPI conservera les renseignements personnels qui leurs sont fournis aussi longtemps que cela est nécessaire aux fins des énoncées ci-dessus. Les renseignements sur les anciens participants ne sont pas activement maintenus.

Pour plus d'informations sur la politique de confidentialité de Golden Planners, s'il vous plaît visiter : www.goldenplanners.ca.

Diffusion de photos et de clips vidéo

L'ANC prendra des photos et des images vidéo lors de ANC 2019 et elle pourra les utiliser dans les communiqués ou le matériel promotionnel (support papier, électronique ou autre), notamment dans son site Web. En prenant part à cette activité, le participant autorise l'ANC à utiliser son nom et les photographies ou enregistrements vidéos où il figure.

Besoins particuliers (restrictions alimentaires, accessibilité, etc.)

Les personnes qui ont des besoins particuliers, par exemple en d'accessibilité et mobilité réduite, restrictions alimentaires ou d'allergies sont priées de nous en faire part dans leur inscription. Si la demande en est faite à l'avance, des aliments végétariens seront offerts à toutes les réceptions préparées par un traiteur.

Si vous avez des questions concernant votre inscription, veuillez contacter Jessica Clifford
Courriel : cliffordj@cna.ca – Téléphone : 613-2374262 x 105

Association nucléaire canadienne
130, rue Albert, bureau 1610
Ottawa (Ontario)
K1P 5G4